

# Procès-verbal de la session

extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 12 novembre 2007 à 21h30 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Madame Céline Daigneault, district 4  
Madame Josée Bélanger, district 5  
Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général



## Rituel du Conseil

### Ordre du jour

#### session extraordinaire du 12 novembre 2007

Point 1)

**07-11X-518** OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

**07-11X-519** Adoption de l'ordre du jour du 12 novembre 2007

Point 3)

**07-11X-520** Approbation d'un projet de lotissement rue Roy

Point 4)

**07-11X-521** Contravention à la réglementation municipale, à la Loi sur les compétences municipales, à la Loi sur la qualité de l'environnement et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : 1340 Route 337

Point 5)

**07-11X-524** Renouvellement de la convention collective des employés de bureau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2009

Point 6)

**07-11X-525** Entente concernant la fusion des certificats d'accréditation des employés de bureau et de l'inspecteur municipal

Point 7)

**07-11X-526** Aménagement d'un terrain de soccer-football

# 7160

P

o

Point 8)

**07-11X-527**      *Achat de pierre*

Point 9)

**07-11X-528**      *Dépôt du rapport des états financiers 2006 de l'OMH Ste-Julienne*

Point 10)

**07-11X-529**      *Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière 2007*

Point 11)

*Période de questions*

Point 12)

**07-11X-530**      *Levée de l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 2007*



Point 1)

**07-11X-518**      *OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE*

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

**07-11X-519**      *Adoption de l'ordre du jour du 12 novembre 2007*

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 2007 est accepté en y rajoutant les points suivants :

4A) Demande de modification du schéma d'aménagement à la MRC

4B) Installation d'un STOP-Chemin Maurice/Chemin des Arbres

ADOPTÉE

Point 3)

**07-11X-520**      *Approbation d'un projet de lotissement rue Roy*

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme est saisi d'une demande d'approbation pour un projet de lotissement de la continuité de la rue Roy;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du projet de lotissement, le département d'urbanisme n'a remarqué aucune non-conformité à l'égard des articles du règlement de lotissement # 378 en vigueur;

# 7161

C  
O

*CONSIDÉRANT QUE la projection de la rue Roy sans issue est acceptée étant donné la topographie du terrain.*

*CONSIDÉRANT QUE le département d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de lotissement conditionnelle à ce que les terrains ainsi que la rue soient subdivisés;*

*En conséquence,*

*Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3*

*Appuyé par Céline Daigneault, district 4*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité approuve le projet de lotissement de la continuité de la rue Roy, tel que présenté par le service d'urbanisme.*

*ADOPTÉE*

*Point 4)*

**07-11X-521 Contravention à la réglementation municipale, à la Loi sur les compétences municipales, à la Loi sur la qualité de l'environnement et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : 1340 Route 337**

**CONTRAVENTIONS À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE, À LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES, À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME: 1340, ROUTE 337**

*CONSIDÉRANT que le 20 septembre 2000, la municipalité émettait au propriétaire du terrain situé au 1340, route 337 et portant le numéro de matricule 8687-17-2911 au rôle d'évaluation foncière, un permis de construction d'une nouvelle maison;*

*CONSIDÉRANT que, malgré les nombreux renouvellements de permis, cette maison n'a toujours pas été complétée;*

*CONSIDÉRANT que cette maison contrevient au Règlement de construction, n° 379 et à l'article 62 du Règlement de zonage, n° 377, en ce qu'il n'y a notamment pas de fenestration, ni d'accès dotés d'escaliers et de paliers ou balcons, que le revêtement extérieur n'est pas complété et que l'intérieur n'est pas terminé ;*

*CONSIDÉRANT que le terrassement du terrain n'est pas non plus complété, contrairement aux articles 78 (9), 79(3), 80 A) 1) et 81 A) 1) du Règlement de zonage ;*

*CONSIDÉRANT que ces contraventions au Règlement de zonage et au Règlement de construction constituent une nuisance au sens de l'article 27 du Règlement concernant les nuisances, la paix, l'ordre et le bien-être général dans la municipalité, n° 902-98 ;*

*CONSIDÉRANT la présence sur le terrain où est situé ce bâtiment, de déchets, débris, ferrailles, tôles, morceaux de bois, de béton et de plastique, ainsi que d'objets de même nature, incluant des débris et matériaux de construction;*

*CONSIDÉRANT que ces objets constituent une nuisance et une cause d'insalubrité contrevenant aux dispositions de l'article 4 f) du Règlement concernant les nuisances, la paix, l'ordre et le bien-être général dans la municipalité, de l'article 67 du Règlement de zonage, n° 377, des articles 55 à 61 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) et de l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);*

# 7162

C  
O

**CONSIDÉRANT** qu'un tel entreposage extérieur est interdit dans la zone où est situé ce terrain, en vertu du Règlement de zonage;

*EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,*

*IL EST PROPOSÉ PAR:* Louis Thouin, district 1

*APPUYÉ PAR:* Manon Desnoyers, district 3

*ET RÉSOLU:*

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

**QUE** la municipalité reconnaisse que la maison inachevée portant le numéro civique 1340, route 337 et son terrain contreviennent au Règlement de zonage et au Règlement de construction;

**QUE** la municipalité reconnaisse qu'il existe sur le terrain situé au 1340, route 337 et portant le numéro de matricule 8687-17-2911 au rôle d'évaluation foncière, des nuisances ainsi qu'une cause d'insalubrité pour lesquelles il y a lieu d'entreprendre des procédures ;

**QUE** la municipalité reconnaisse que l'entreposage extérieur sur ce terrain contrevient aux dispositions du Règlement de zonage;

**QUE** la municipalité mandate la firme Dunton Rainville senci pour entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent afin de faire exécuter les travaux nécessaires ou à défaut de démolir la maison située au 1340, route 337 et de nettoyer ce terrain afin que cessent les contraventions au Règlement de zonage, au Règlement de construction, à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au Règlement concernant les nuisances, la paix, l'ordre et le bien-être général dans la municipalité, à la Loi sur les compétences municipales et à la Loi sur la qualité de l'environnement.

**ADOPTÉE**

*Point 4A)*

**07-11X-522**      **Demande de modification du schéma d'aménagement à la MRC**

**CONSIDÉRANT** l'absence de réseaux d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT** l'espace disponible pour ajouter une rue parallèle à la rue existante;

**CONSIDÉRANT** le type de milieu (naturel et bâti);

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'être rationnel et cohérent avec la planification des autres secteurs urbains;

**CONSIDÉRANT** que la rue des Arpents Verts est déjà entretenue par la Municipalité;

*En conséquence,*

*Il est proposé par* Louis Thouin, district 1

*Appuyé par* Manon Desnoyers, district 3

*Et résolu*

**QUE** la Municipalité demande une modification du schéma d'aménagement à la MRC afin de remplacer la zone CN1-63 (aire forestière) pour la zone R5-1 (résidentiel de villégiature).

**QUE** ce projet vise à permettre :

1. le résidentiel de très faible densité, avec possibilité d'une fermette complémentaire à l'habitation serait autorisée.
2. Analyser le projet dans son ensemble, en tenant compte des aspects territoriaux et économiques pour la Municipalité et procéder, s'il y a lieu, aux modifications réglementaires et aux conclusions d'entente sur les travaux municipaux,
3. Ne pas autoriser les fermettes sur les terrains contigus à la zone R1-64
4. Exiger une planification d'ensemble pour la nouvelle zone créée, montrant le raccord de la nouvelle rue avec celles existantes, le nombre de nouveaux terrains, leurs grandeurs (plan – projet de lotissement à l'échelle).
5. Analyser le projet dans son ensemble, en tenant compte des aspects territoriaux et économiques pour la Municipalité et procéder, s'il y a lieu, aux modifications réglementaires et aux conclusions d'entente sur les travaux municipaux.

ADOPTÉE

Point 4B)

**07-11X-523**      **Installation d'un STOP-Chemin Maurice/Chemin des Arbres**

Il est proposé par    Stéphane Breault, district 2

Appuyé par            Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'installation d'un STOP au coin du Chemin Maurice et du Chemin des Arbres.

ADOPTÉE

Point 5)

**07-11X-524**      **Renouvellement de la convention collective des employés de bureau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2009**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 sont arrivées à une entente de principe concernant le renouvellement de la convention collective des employés de bureau de la municipalité de Sainte-Julienne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE cette entente de principe a été entérinée par l'assemblée générale des membres du syndicat;

ATTENDU QUE l'entente de principe intervenue constitue un cadre contractuel acceptable pour la municipalité et favorise le maintien des relations de travail harmonieuse;

ATTENDU QUE le projet de convention collective a été soumis au conseil et a été identifié à cette fin par le directeur général;

Il est proposé par    Céline Daigneault, district 4

Appuyé par            Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE;

1. Entériner l'entente de principe intervenue entre la Municipalité de Sainte-Julienne et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 pour le renouvellement de la convention collective des employés de bureau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2009;

# 7164

2

2. Autoriser le maire et le directeur général à signer le projet soumis ce jour au conseil et identifié à cette fin par le directeur général.

ADOPTÉE

Point 6)

**07-11-525**

**Entente concernant la fusion des certificats d'accréditation des employés de bureau et de l'inspecteur municipal**

ATTENDU QUE l'entente de principe intervenue entre l'Union des employés et employées de service, section locale 800 et la municipalité de Sainte-Julienne pour le renouvellement de la convention collective des employés de bureau comporte également une entente concernant la fusion des certificats d'accréditation des employés de bureau et de l'inspecteur en bâtiment;

ATTENDU QUE pour donner suite à cette entente sur la fusion des certificats d'accréditation la municipalité de Sainte-Julienne et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 doivent soumettre à la Commission des relations de travail une requête en ce sens;

ATTENDU QU'À cette fin, la municipalité doit donner les instructions appropriées à ses procureurs afin qu'ils soient autorisés à accomplir tous les gestes nécessaires ou utiles auprès de la Commission des relations du travail.

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE

1. D'autoriser les procureurs de la municipalité Dunton Rainville à produire tout acte de procédure et poser tout geste utile ou nécessaire pour la fusion des accréditations détenues par l'Union des employés et employées de service, section locale 800 pour les employés de bureau et l'inspecteur en bâtiment de la municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

Point 7)

**07-11X-526**

**Aménagement d'un terrain de soccer-football**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réaliser un terrain sportif mixte soccer/football sur le site du terrain de base-ball actuel du Parc Quatre-Vents;

CONSIDÉRANT la proximité de la Polyvalente Havre Jeunesse du parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bonifier le protocole d'entente en vigueur entre la Municipalité et la Commission scolaire des Samares afin d'accroître l'activité physique des élèves de l'école;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue une soumission pour la dite étude de faisabilité;

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Groupe Leroux Beaudoin Hurens & Associés à déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour la construction d'un terrain sportif mixte au Parc des Quatre-Vents.

# 7165

Q

QUE la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts de réalisation admissibles.

QUE la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts d'exploitation du projet.

ADOPTÉE

Point 8)

## **07-11X-527**      Achat de pierre

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics désire conserver de la pierre concassée pour l'entretien des chemins pendant le dégel du printemps 2008;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur en pierre concassée ferme son site de distribution pour la période hivernale et ne rouvre pas son site avant le printemps;

En conséquence,

Il est proposé par      Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par              Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise un crédit budgétaire supplémentaire de 19 500.\$ (taxes incluses) pour l'achat et l'entreposage de pierre concassée garage du service des travaux publics et ce à même le poste budgétaire 1-02-330-00-620.

QUE la Municipalité autorise un virement budgétaire de 19 500.\$ à partir du poste comptable 01-212-21-000 vers le poste comptable 1-02-330-00-620.

ADOPTÉE

Point 9)

## **07-11X-528**      Dépôt du rapport des états financiers 2006 de l'OMH Ste-Julienne

Il est proposé par      Benoît Ricard, district 6

Appuyé par              Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte le dépôt du rapport des états financiers 2006 de l'OMH Ste-Julienne.

ADOPTÉE

Point 10)

## **07-11X-529**      Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière 2007

Présentation de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Julienne pour l'année 2007.

## AVANT-PROPOS

Mesdames et messieurs,

En conformité avec le Code municipal et la Loi sur le traitement des élus municipaux, j'ai le plaisir de présenter au Conseil municipal et à l'ensemble de la population Juliennaise, le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Dans ce rapport, je traiterai des sujets suivants :

1. Les états financiers de l'année 2006;
2. Le rapport des vérificateurs pour l'année 2006;

3. R

é

3. Rémunérations et allocations des élus municipaux
4. Le programme d'investissements de l'année 2007;
5. Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours;
6. Les orientations générales du budget à venir;
7. Les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations.

En conformité avec les lois qui nous gouvernent, ce document inclut aussi, en annexe, tel que stipulé à l'article 955 du code municipal, la liste de tous les contrats octroyés au cours de l'exercice, comportant une dépense de plus de 25 000\$ ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclu avec un même entrepreneur lorsque l'ensemble de ceux-ci comporte une dépense de plus de 25 000\$.

### 1. LES ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2006

La gestion financière pour l'année 2006 s'est soldée par un surplus de 737 806 \$. Vous retrouverez le détail des activités financières dans le tableau ci-dessous :

Description	Budget 2006	Réel 2006
Revenu total :	6 394 427 \$	6 927 641 \$
Dépenses de fonctionnement :	5 769 177 \$	5 265 239 \$
Remboursement de dette a long terme :	519 606 \$	660 539 \$
Dépenses d'investissement financées à même les activités financières :	27 495 \$	188 895 \$
Affectation des activités financières au déficit accumulé au 31 décembre 2005 :	20 000 \$	20 000 \$
Affectation des activités financières aux fonds réservés :	58 149 \$	55 162 \$
Excédent des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2006 :	- \$	737 806 \$

#### Au 31 décembre 2006, la Municipalité de Sainte-Julienne disposait :

- d'un surplus accumulé non affecté de 792 841 \$,
- d'un fond de roulement de 235 000 \$ dont 126 568 \$ est affecté au financement d'activité d'investissement,
- d'un fonds réservé pour les parcs de 1 047 \$.

#### Analyse de la provenance des surplus pour l'année terminée le 31 décembre 2006 :

Plusieurs facteurs ont permis à la municipalité de Sainte-Julienne d'affiché des résultats aussi probants pour son exercice financier 2006. Que ce soit par la vigueur de la construction résidentielle, par le niveau très élevé du marché des transactions immobilières ou par un contrôle extrêmement rigoureux des dépenses municipales, l'année 2006 en fut une de réussite à tous les niveaux. Voici en résumé, en utilisant une représentation quantitative des renseignements financiers, les raisons qui expliquent ce succès :

- Revenus de taxes : surplus de 198 300 \$,
- Taxes foncières sur les immeubles des gouvernements : surplus de 98 000 \$,
- Droits de mutation immobilière : surplus de 48 600 \$,
- Revenus de subvention pour le ponceau du rang Hamilton : 37 000 \$,
- Vente de permis et amendes : surplus de 15 000 \$,
- Économie des coûts de déneigement dû a un hiver clément : 102 100 \$,
- Dépenses provisionnées : économie de 186 000 \$,

▪ C  
o

Coûts pour les honoraires relatifs à l'aménagement de la piste cyclable : économie de 36 000 \$,

▪ Masse salariale : économie de 15 000 \$,

## 2. LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2006

*Le rapport des vérificateurs externes, émis par la firme de comptables agréés Marcoux, Adam, Picard et Associés, confirme que les états financiers présentés sont conformes et représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2006.*

## 3. RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX

*Tel que stipulé à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération attribuée aux membres du Conseil municipal est la suivante :*

*Le salaire de base à la fonction de maire est de 12 703 \$ pour l'année 2007. À ce montant s'ajoute une somme de 200 \$ par séance de travail du Conseil municipal.*

*Le salaire de base à la fonction de conseiller ou de conseillère est de 4 235 \$ annuellement. À ce montant s'ajoute une somme de 66.67 \$ par séance de travail du Conseil municipal. De plus, une prime pour la fonction de maire suppléant ou de mairesse suppléante est accordée à un conseiller ou une conseillère pour un montant total de 1 300 \$ annuellement.*

*L'allocation de dépense à la fonction de maire est de 6 351 \$ annuellement. À ce montant s'ajoute une somme non imposable de 100 \$ par séance de travail du Conseil municipal.*

*Un montant de 149 \$ s'ajoute également pour une célébration de mariage civil.*

*L'allocation de dépense à la fonction de conseiller ou de conseillère est de 2 117 \$ annuellement. À ce montant s'ajoute une somme non imposable de 33.33 \$ par séance de travail du Conseil municipal.*

***Le salaire de base versé par la Municipalité régionale de comté de Montcalm à la fonction de maire pour représenter la municipalité de Sainte-Julienne sur son conseil est estimé, pour l'année 2007, à 5 613 \$. L'allocation non imposable de dépense est estimée quant à elle à 2 806 \$. À ce montant s'ajoute, pour les séances de travail, une somme totale estimée en 2007 à 3 049 \$ imposable et 1 524 \$ d'allocation non imposable.***

*Le salaire de base versé par la Régie de police de Montcalm à la fonction de maire pour représenter la municipalité de Sainte-Julienne sur son conseil d'administration est estimé, pour l'année 2007, à 2 162 \$. L'allocation de dépense est estimée quant à elle à 1 081 \$.*

*Le salaire de base versé par la Régie de police de Montcalm à la fonction de conseiller et/ou de conseillère pour représenter la municipalité de Sainte-Julienne sur son conseil d'administration est estimé, pour l'année 2007, à 2 162 \$. L'allocation de dépense est estimée quant à elle à 1 081 \$.*

## 4. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2007

*Le programme d'investissements pour l'année 2007 prévoit la réalisation de dépenses pour un montant budgétisé de 93 820 \$. Nous pouvons affirmer que le budget d'investissement pour l'année 2007 sera respecté et même augmenté suite à la conclusion de plusieurs dossiers en cours de réalisation.*

*Les investissements concernent principalement :*

- *Rapiéçage du revêtement d'asphalte de plusieurs tronçons pavés de la municipalité,*
- *Rafraîchissement des locaux et de l'ameublement de l'hôtel de ville et de la salle municipale,*
- *Remplacement et mise à niveau de certains ordinateurs et logiciels informatiques,*
- *Changement du revêtement de la toiture du centre administratif et de la salle municipale,*
- *Achat des contenants (bacs bruns) visant la collecte des déchets putrescibles,*
- *Mise en place de la collecte des déchets putrescibles,*
- *Plan et devis du projet d'aqueduc, d'égouts et de pavage au lac Dufour, au lac Lemenn et sur la rue Adolphe,*
- *Plan d'intervention concernant l'état et la réhabilitation du réseau d'eau potable et l'état du réseau d'égouts,*
- *Recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable,*
- *Étude pour l'aménagement d'un terrain de soccer et football.*

#### **5. LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2007**

*Après presque onze mois d'activités en 2007, nous sommes en mesure d'affirmer que les revenus prévus au budget excèderont les prévisions. Dans le même ordre d'idée, les prévisions de dépenses seront également supérieures aux montants budgétisés. Nous pouvons par contre affirmer que l'équilibre budgétaire sera respecté et que nous libérerons un surplus pour l'année en cours. Ces bonnes nouvelles tiennent surtout au fait que la conjoncture actuelle est extrêmement positive et que nous maintenons un contrôle rigoureux, comme nous nous y étions engagé au début de notre mandat.*

*Nous assumons pleinement nos responsabilités face à ce beau défi et soyez assuré que ces revenus non prévus sont utilisés judicieusement, principalement pour l'amélioration de nos infrastructures qui en ont un urgent besoin.*

*L'une de ces responsabilités concerne le déficit accumulé de la Régie de police de Montcalm. Un montant évalué approximativement à 360 000 \$ a été provisionné à même les surplus accumulés pour solutionner cette problématique qui perdurait depuis plusieurs années déjà.*

*Afin d'améliorer la structure financière de la municipalité et de permettre une alternative moderne au financement de nos projets futurs d'investissement, nous avons affecté un montant de 265 000 \$ des surplus accumulés au fonds de roulement. Dorénavant, un total de 500 000 \$ pourra être utilisé à même le fonds de roulement pour le financement de nos immobilisations.*

*Au cours de l'année 2007 nous avons pu bénéficier de revenus supplémentaires en ce qui concerne la subvention pour la taxe de redevance sur l'enfouissement des ordures et la compensation pour la récupération et le recyclage. Ces montants non prévus, nous ont permis de mettre sur pied un programme de récupération des matières putrescibles qui tient compte de la capacité de payer des contribuables de Sainte-Julienne et qui consolide nos efforts pour l'amélioration de notre environnement.*

*En début d'année 2007, la S.C.H.L. estimait une diminution des mises en chantier pour l'année en cours. Force est d'admettre que la réalité en fut tout autre pour Sainte-Julienne. Le service de l'urbanisme nous indique qu'en date du 24 octobre 2007, 120 permis de construction neuve avaient été émis pour l'année. Ces résultats combinés à un marché immobilier en pleine ébullition, nous ont donc permis d'obtenir les revenus supplémentaires nécessaires à l'amélioration de nos services.*

**ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2008**

*La préparation du budget 2008 s'effectue dans un contexte très positif et nous désirons poursuivre nos efforts pour maintenir l'équilibre budgétaire de nos opérations en tenant compte de la capacité financière collective des contribuables, tout en agissant de manière responsable quant à la nécessité des besoins croissant de notre communauté.*

*Des nouvelles normes comptables devront être appliquées lors de la préparation du rapport financier terminé le 31 décembre 2007. Ces changements auront également un impact sur la préparation du budget 2008. Les éléments importants concernent notamment la comptabilisation des terrains, les revenus de transfert, les subventions reportés, le traitement comptable des organismes péri municipaux, etc. En effet, à partir de l'exercice financier 2007, ces organismes faisant parti du périmètre comptable, devront être consolidé dans le rapport financier de la municipalité.*

*Comme nous le mentionnons précédemment, au cours des trois dernières années, les valeurs des propriétés résidentielles ont connu une hausse importante compte tenu de la vigueur du marché immobilier. Le budget 2008 devra tenir compte d'un léger ralentissement de la construction dans le secteur résidentiel au cours de l'année à venir.*

*L'annonce, par le gouvernement fédéral, de la baisse de 1% de la taxe sur les produits et services, nous permettra d'atténuer la pression à la hausse sur nos taux de taxes de l'augmentation du coût de plusieurs postes budgétaires de dépenses.*

*Au cours de la prochaine année, nous travaillerons à préparer et à présenter les projets d'investissement qui nous permettront d'améliorer nos infrastructures en hygiène du milieu et ce en vertu du programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence.*

*Nous entendons toujours poursuivre nos efforts dans la gestion, le développement et la revalorisation de nos politiques relatives aux ordures. Sainte-Julienne s'inscrit dans le virage vert de la société québécoise. L'amélioration de notre environnement est un défi quotidien et nos enfants peuvent être assurés de notre engagement à y parvenir.*

*Dans le prochain budget, nous entendons travailler à la mise sur pied d'un support promotionnel au développement résidentiel afin de développer d'une manière encore plus convaincante, le niveau de construction. Nous croyons qu'une part importante du développement de Sainte-Julienne passe par la vigueur de sa construction résidentielle.*

*Suite aux efforts déployés dans le passé pour investir dans nos infrastructures routières, nous entendons mettre sur pied un programme d'entretien préventif de ces investissements dans le but d'augmenter la durée de vie de ces importants actifs.*

*La croissance urbaine augmente les revenus de la Municipalité mais elle entraîne également des augmentations de dépenses en raison de la hausse du volume de services que la municipalité doit fournir dans tous les domaines : gestion des déchets, sécurité incendie, services policiers, eau potable, entretien des rues, déneigement, traitement des eaux usées, loisirs, bibliothèques, etc.*

*Les politiques et réglementations gouvernementales feront encore une fois augmenter nos dépenses, en particulier aux chapitres de la sécurité incendie et de la gestion des déchets. L'une de ces responsabilités, dont la tendance continue d'être à la hausse pour 2008, concerne les services policiers exploités par la Sûreté du Québec. En effet, la municipalité de Sainte-Julienne devra assumer une augmentation de 5,68 % de sa facture soit 43 542 \$ pour ce service.*

*Tous ces facteurs créent une pression sur les finances municipales. Néanmoins, grâce à la bonne tenue de l'économie Juliennoise, nous sommes confiants de déposer un budget 2008 qui respectera la capacité de payer des contribuables.*

7. **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS 2008**

- Infrastructure en aqueduc et égouts au Lac Dufour,
- Infrastructure en aqueduc et égouts au lac Lemenn,

# 7170

- I  
n  
frastructure en aqueduc et égouts sur la rue Adolphe,
- Réfection du pavage de la route 346( Rang du Cordon),
- Étude de faisabilité concernant l'agrandissement du centre administratif,
- Mise à niveau de l'usine de production d'eau potable selon les nouvelles normes en vigueur de la loi sur l'Environnement ( travaux débuté ),
- Aménagement des nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable
- Réfection de pavage du Rang IV
- Réfection de pavage du deuxième tronçon sur le Rang III,
- Réfection de pavage Rang Montcalm,
- Aménagement d'un terrain de soccer et football,
- Changement du revêtement de la toiture de la bibliothèque et de la caserne d'incendie.

En conclusion, je suis persuadé que nos concitoyennes et nos concitoyens seront satisfait de ce rapport, lequel vient confirmer la vigueur continue de l'économie juliennaise.

Un des principaux objectifs que nous réitérons aujourd'hui est le respect de la capacité de payer de nos contribuables. À cet égard, notre bilan est éloquent et définitivement garant des années à venir.

Je suis en mesure d'assurer à la population Juliennaise que nous poursuivrons, tout au long du mandat qui nous a été confié, notre politique de rigueur financière et de responsabilité fiscale.

Notre action est animée par une vision claire : celle qui consiste à faire bénéficier non seulement les contribuables actuels, mais également ceux des générations futures, de la qualité de vie qui est la nôtre.

En terminant, je vous invite à assister à la séance spéciale d'adoption du budget qui se tiendra à la salle municipale le 17 décembre 2007.

Je vous remercie,

*Pierre Mireault, Maire*

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire, Pierre Mireault a déposé son rapport sur la situation financière 2007 de la Municipalité de Sainte-Julienne;

Il est proposé par Benoît Ricard, district  
Appuyé par Josée Bélanger, district  
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte le dépôt du rapport du Maire tel que présenté.

ADOPTÉE

Point 11) Période de questions

Point 12)

**07-11X-530** Levée de l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 2007

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5  
Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 2007 est levée à 22h15.

ADOPTÉE

**7171**

*Pierre Mireault*  
*Maire*

*Claude Arcoragi*  
*Directeur général*